

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 janvier 2023

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, VILLEMUR Daniel, OZANNE Jean Francois, LOUBET Marie José, DOMINGUEZ Jean José.

Absents excusés : FRICAUD Jean Luc (pouvoir à Corine GROS.),

Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 09 décembre 2022

Ordre du jour

1.Approbation du procès verbal de la séance du 09 décembre 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.Fixation du montant des loyers des logements communaux.

Suite à une demande de location de l'appartement E , Mr le Maire propose au Conseil d'examiner le prix des loyers de l'ensemble des logements locatifs

App E compte tenu de l'ancienneté le prix est ramené à 300€ charges 4.08€

Les loyers des autres appartements restent inchangés :

A 550.00 €- charges 9.79€

B 540.00 €- charges 9.79€

C 450.00 €-charges 5.79€

D 360€-charges 4.42€

3. Fixation tarif de location de la salle des fêtes et préau

Après analyse et discussion au sein du Conseil, les tarifs suivants sont retenus :

SALLE DES FETES location pour week end avec accès à la cuisine :

Résidents et associations de Mancieux

75€ en période estivale / 145€ en période hivernale si utilisation du chauffage.

Autres utilisateurs

300€ en période estivale / 370 € en période hivernale si utilisation du chauffage

PREAU

Résidents et associations de Mancieux : 50 €.

Autres utilisateurs 100 €

4. Encaissement repas des vœux

Délibération habituelle à la demande du Trésor Public pour encaisser les recettes des repas, qui s'élèvent, pour la cérémonie des vœux 2023, à 17€ par personne.

5 Modification compétence santé de la communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les statuts de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat devront comporter, en outre, la mention « Construction, entretien et fonctionnement de maisons de santé et de maisons médicales » et ce dans le cadre de sa compétence en matière de santé.

Il est demandé aux Communes de d'approuver cette rédaction par délibération.

5. Convention retraite avec le centre de gestion

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, dans le cadre de ses missions, propose aux Communes une aide en matière de retraite de leurs Agents, en matière :

-D'information et de Conseil aux employeurs

-Animation de séances d'information

-Accompagnement individuel retraite pour les fonctionnaires CNRACL

-Traitement des dossiers CNRACL

La prestation est gratuite pour les Communes comptant moins de 5 agents titulaires

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention et propose d'adopter la délibération .

Le Conseil adopte la délibération à l'unanimité

6.Demande de subvention au Conseil Départemental.

Pour imprimante multifonction de la Mairie

Mr le Maire informe le Conseil que le contrat de l'imprimante multifonction de la Mairie arrive à échéance.

L'entreprise de maintenance indique qu'il devient difficile de trouver des pièces de réparation et propose de procéder au changement du matériel.

Coût prévisionnel 2600€ HT Tva 520€ soit TTC 3 120€

*Mr le Maire propose de demander une subvention de 50 % du montant de l'équipement au Département **soit 1 300 €**. Reste à charge pour la Commune 1 300€.).*

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des membres présents

En cas de refus Mr le Maire proposera au Conseil d'examiner le coût de location du matériel.

Questions diverses :

-préparation des vœux

Règlement utilisation Salle des fêtes et préau (toiletage du règlement existant)

Après avoir débattu et détaillé les condition d'utilisation. Mr le Maire , le nouveau règlement est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Le Maire,

Henri GOIZET

Le Secrétaire de séance,

André DURIN



